EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 43

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION CULTURELLE

Un crédit de 7 810 € reste disponible au Budget Primitif 2014 pour l'octroi de subventions exceptionnelles à des associations culturelles.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

L'AMIRAL FLOTTANT **7 300 €**

Créée en 2010, l'association « L'Amiral flottant » souhaite organiser la cinquième édition de sa manifestation consacrée au roman policier.

Celle-ci commencera par des conférences et des projections (« Les Gardes à vue ») qui se dérouleront d'octobre à mars dans divers lieux de la ville (salle Georges Conchon, la Jetée, l'école d'architecture,…). Puis elle se terminera par un moment fort les 3, 4 et 5 avril : le salon des « 48h du polar », où une quinzaine d'auteurs de romans et de bandes-dessinées sont invités pour des rencontres et des échanges avec le public. L'essentiel de ces rendez-vous sont en accès libre.

Parallèlement, l'association accueille un auteur français et un auteur américain en résidence pendant un mois. Ils participent au « 48h du polar » et interviennent dans quatre établissements scolaires de la région dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC et le Rectorat.

Le budget prévisionnel de la prochaine édition est estimé à 50 210 €.

L'association sollicite l'attribution d'une subvention de 24 000 €.

La Ville soutient ce rendez-vous annuel depuis sa création en apportant une participation financière (2013 : 7 300 €) et une aide en nature par la mise à disposition gracieuse de la salle Georges Conchon et le prêt de matériel (2013/2014 : 2 016 €).

Sont également partenaires de la manifestation :

- la DRAC : 5 400 €
- le Rectorat : 1 200 €
- le Conseil régional d'Auvergne : 1 500 €
- le Conseil général du Puy-de-Dôme : 1 500 €

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 janvier 2015

LE MAIRE,

Olivier BIANCHI